

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08. 112

L'An deux Mille Huit, le 27 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 20 juin 2008

DATE D'AFFICHAGE

Le 20 juin 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, M. BESSON, Mme CHABANEAU, adjoints,

Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. LABIA représenté par M. GIRAUD
Mlle BARRAUD-DUCHERON représentée par Mme LEFEBVRE
M. CAU représenté par M. GONZALEZ
M. COEURET représenté par M. DENIS
Mme MONNEREAU représentée par M. MERLE
Mme WILLMANN représentée par Mme CIRAUD-LANOUE

ABSENTS-EXCUSES : Mme CROUÉ

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	26
Nombre de votants :	32

Monsieur RICH a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : **ATTRIBUTION DE SUBVENTION DIVERSE**

RAPPORTEUR : **Mme FAUQUET-MOLL**

VOTE : **UNANIMITE**

Il est proposé au Conseil Municipal l'attribution de subvention pour l'ASSOCIATION CYCLO TOURISME (Course LA BOSSIS) d'un montant de 11 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oui l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- D'attribuer une subvention à L'ASSOCIATION CYCLO TOURISME (Course LA BOSSIS) d'un montant de 11 000,00 €
- D'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 Fonction 40 du budget de l'exercice 2008.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 1^{er} juillet 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT